

LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Le contrat de travail à temps partiel est particulier et contraignant pour les employeurs. Plusieurs sources de droit encadrent ce type d'aménagement du temps de travail. Face aux nombreux salariés recrutés à temps partiel dans notre secteur, il est important d'en connaître la réglementation parfois complexe (accord de branche, code du travail, jurisprudences).

Objectifs

- Saisir le cadre juridique d'exception du temps partiel
- Maîtriser les règles, de la rédaction du contrat à la fin du contrat
- Saisir les enjeux de requalification du contrat
- Appréhender les spécificités conventionnelle

Programme

- Définition et mise en place du travail à temps partiel dans l'association
- La rédaction du contrat de travail à temps partiel : des mentions obligatoires
- La durée du travail du salarié à temps partiel : durées maximales, heures complémentaires
- Le temps partiel modulé et les autres formes possibles d'aménagement du temps de travail pour les temps partiels.
- Le statut du salarié à temps partiel.

Formation mutualisée avec l'URIOPSS Nouvelle Aquitaine
Modalités et inscriptions : services.uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Formation à distance

organisée sur CAMPUS, la plateforme numérique du réseau Uniopss-Uriopss

Durée : 7 heures, réparties sur 2 classes virtuelles

Public et prérequis :

Responsables de service, fonctions RH, direction, gestionnaires de paye.

Aucun prérequis

Méthodes pédagogiques :

- Méthode active alternant des apports théoriques et des études de cas pratiques.
- Merci de disposer d'un ordinateur avec une bonne connexion internet, un micro et une webcam

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de satisfaction de la formation ainsi qu'à une évaluation des acquis de la formation. Une évaluation à froid sera effectuée 3 à 6 mois après la formation.

Intervenante :

Lucie Appel, Juriste droit social à l'Uriopss Nouvelle-Aquitaine

Personnes en situation de handicap :

Pour nous faire part de vos besoins éventuels, contacter Déborah Bénéult, référente handicap : d.beneult@uriopss-nouvelleaquitaine.fr